

Actu'CDOS n°20, Août 2018

Lien de communication du réseau sportif 21

ACTUALITES

CNDS - Héritage et société

Rappel des dates limites de dépôt des dossiers pour l'appel à projets "Héritage et société" du CNDS :



- Diversité de la pratique des APS - **14 septembre 2018**. [Dossier](#)
- Accélérateur de l'innovation sociale par le sport - **14 septembre 2018**. [Dossier](#)
- Activités physiques et sportives et handicap - **9 septembre 2018**. [Dossier](#)

Les projets sont à compléter sur [le compte asso](#). Pour les associations n'ayant pas encore fait de demandes via ce site, vous pouvez dès à présent aller compléter les informations préalables nécessaires.

CNDS et FDVA - 2 appels à projets à venir

Deux appels à projets sont ouverts aux associations sur le second semestre de l'année 2018:

- Le premier a été lancé par le CNDS et est dédié aux "**Associations sportives fragiles et de petites tailles**". Vous trouverez l'ensemble des informations [à ce lien](#) et pouvez d'ores et déjà déposer vos demandes sur [le compte asso](#). Contact : Matthieu MOUSSERION - matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr - 03.80.68.30.96. Date limite de dépôt : **16 septembre 2018**



• Le second est un prolongement du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative). Il comprend deux axes d'éligibilité : **le fonctionnement d'une association** d'une part et **les projets innovants** d'autre part. Les demandes seront également à formuler via le compte asso mais seulement à partir du mois de septembre. Toutes les infos ici.
Contact : Audrey MARTIN - audrey.martin@cote-dor.gouv.fr - 03.80.68.30.97. Date limite de dépôt : **21 septembre 2018**



Afin de vous aider dans vos démarches, la DDDCS 21 organise, en partenariat avec le CDOS 21, une réunion d'informations

Le jeudi 30 août 2018
A 18h30 - Amphithéâtre du CREPS

Les inscriptions sont obligatoires à ce [lien](#).

LE CDOS EN ACTION

Les coupons sport reviennent !

A partir du mois de septembre, vous pourrez nous transmettre vos demandes pour l'attribution des coupons sport.

Pour bénéficier de cette aide il faut :

- être né entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2007
- être licencié dans une association sportive de Côte d'Or, affilié à un comité départemental adhérent au CDOS 21
- percevoir l'Allocation de Rentrée Scolaire ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

[Informations complémentaires et constitution du dossier](#)



Formation comptabilité - CASICO



Le CDOS 21 organise une formation de comptabilité sur le logiciel CASICO le **vendredi 12 octobre 2018** de 19h à 22h30 à Dijon. [Consulter les modalités](#)

Formation secourisme - PSC1



PROTECTION CIVILE
AIDER - SECOURIR - FORMER

Le CDOS 21 propose aux licenciés sportifs du département des stages de formation pour l'obtention du diplôme Prévention et Secours Civique de niveau 1. [Consulter les modalités et dates des prochaines sessions](#)

Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON – Tel : 03.80.45.84.85 – cdos.cotedor@franceolympique.com

<http://cdos21.org/>

Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cdos.cotedor@franceolympique.com.

[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)